



Accord ministériel sur le Télétravail

FO signataire

Lors de la présentation de l'accord-cadre sur le télétravail en décembre 2021, validé par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, le Secrétariat Général du ministère de l'économie, des finances et de la relance a proposé un cycle de négociations à Bercy.

FO Finances en a d'autant plus validé le principe, que les retours de sa mise en place dans les directions démontraient une hétérogénéité des situations et pas uniquement du fait des particularités inhérentes à l'exercice de leurs missions.

Cette négociation est la première au niveau ministériel, depuis la publication de l'ordonnance sur la négociation collective publiée le 17 février 2021. Un projet d'accord sur la méthode a été approuvé par toutes les fédérations fin novembre.

La négociation s'est donc engagée et quatre séances se sont tenues entre le 20 janvier et le 13 avril 2022, suivies d'échanges sur une plateforme dédiée pour permettre aux fédérations d'apporter leurs amendements écrits.

Il faut rappeler qu'un accord au niveau ministériel ne peut que préciser les termes ou améliorer l'économie générale de l'accord validé au niveau fonction publique.

La délégation **FO Finances** s'est investie dans cette négociation ministérielle avec un double objectif :

- **Garantir et améliorer les droits et les conditions de travail des agents télétravailleurs sur la base du volontariat, dans le respect du collectif de travail,**
- **Faire converger les directives directionnelles, trop souvent soumises à interprétations diverses.**



Tout au long de cette négociation, **FO Finances** a rappelé ses revendications et obtenu les avancées suivantes :

- ✓ **Un déploiement du télétravail selon une approche organisationnelle au sein du service, préservant le collectif de travail et instaurant une répartition équitable des tâches entre agents présents et à distance,**
- ✓ **Une diffusion généralisée des outils mis au point par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), pour appuyer notamment l'encadrement de proximité,**
- ✓ **Une formation de l'ensemble des agents au télétravail et à ses conséquences,**
- ✓ **Un aménagement de poste adapté au métier et discuté dans les instances directionnelles,**
- ✓ **La fourniture par l'administration d'un équipement ergonomique conforme à la prescription médicale, pour le domicile en cas de télétravail régulier,**
- ✓ **La garantie que le télétravail ne se substituera pas au dispositif de congés pour les proches aidants,**
- ✓ **Un droit à la déconnexion clair, lisible et garanti pour tous, négocié dans chaque direction d'ici 2023,**
- ✓ **L'établissement et la présentation aux instances de dialogue social d'une cartographie des tiers-lieux,**
- ✓ **La mise en place de référents au niveau national mais aussi local,**
- ✓ **La déclinaison de cet accord au niveau directionnel avec la possibilité d'ouvrir des négociations locales,**
- ✓ **L'expérimentation de HMI mixtes avec salle dédiée au niveau local et HMI par webinaire au niveau national.**

L'impact sur les espaces de travail est évoqué mais en réponse aux inquiétudes des agents, cette réflexion sera conduite en privilégiant une approche participative et en associant les représentants du personnel.

Sur notre revendication indemnitaire, dès le début de la négociation et avant même le débat sur l'accord de méthode, le Secrétariat Général s'est refusé à discuter de la mise en place d'une nouvelle indemnité ou de la revalorisation de celle existante, ce point relevant du niveau fonction publique.

Pour *FO Finances*, ce point méritera néanmoins d'être de nouveau revu, d'autant plus dans cette période de forte inflation.

Par contre le Secrétariat Général s'engage, en cas d'accord majoritaire, à mettre en place un fond de développement et d'accompagnement du télétravail : FDAT.

Ce fond serait géré et piloté par le Secrétariat Général, en lien et au bénéfice de toutes les directions, pour un budget 2022 de 3 millions d'euros. **FO Finances** a demandé que ce fond soit pérennisé dans la durée.

Au regard des nombreuses améliorations obtenues au bénéfice des personnels, dont une grande majorité reprenant les propositions présentées par **FO Finances**, son bureau fédéral, réuni le 18 mai, a donné mandat pour signer cet accord ministériel sur le télétravail.